

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MESNIL-ROC'H (Ille-et-Vilaine), commune déléguée de TRESSE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu, l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Considérant que, pour des raisons techniques et de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement temporairement dans le bourg de LANHELIN, à l'occasion des travaux de rénovation de la façade de l'épicerie, Place du Calvaire – 35720 Mesnil Roc'h. Les travaux seront réalisés par l'entreprise LUCAS pour le compte de la commune de MESNIL ROC'H.

ARRETE

Article 1er :

A partir du lundi 2 avril 2024 à 09h jusqu'au 5 avril 2024 à 17 heures, en raison des travaux rénovation de la façade de l'épicerie, et pour des raisons techniques et de sécurité, le stationnement sera interdit devant l'épicerie ainsi que la circulation des piétons sur le parvis.

Article 2 :

La signalisation indiquant l'interdiction de stationner sera mise en place par l'entreprise LUCAS. Des barrières seront mises en place pour la sécurité des passants par l'entreprise LUCAS.

Article 3 :

Le Maire de Mesnil-Roc'h est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Combourg,
- Au responsable de l'entreprise LUCAS.

FAIT A MESNIL-ROC'H,
Le 18 mars 2024,
Le Maire,

Christelle BROSELLIER.

